



Centre d'Etudes
et de Réalisations
Pastorales
Alpes-Méditerranée



Six-Fours-Les-Plages, le 23 septembre 2010

Opération sylvopastorale à objectif DFCI du Cap Sicié. APPEL A CANDIDATURE

Suite à l'étude de faisabilité pastorale réalisée à la demande du Service Environnement de la commune de Six-Fours-Les-Plages en 2009 par le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), la commune de Six-Fours les Plages associée à la commune de la Seyne sur Mer lance un appel à candidature pour l'hivernage 2010-2011.

Site concerné

Le Cap Sicié avec différents quartiers pastoraux sur Six-Fours les Plages et la Seyne sur Mer.

Le site appartient au périmètre du site classé et au zonage du site Natura 2000 Cap Sicié – Six Fours FR 9301610

Cf carte de situation annexée

Zonage concerné

Les coupures de combustibles aux abords des pites DFCI (PIDAF).

Des terrains en forêts communales de Six-Fours les Plages et La Seyne-sur-Mer.

Des possibilités de pâturage complémentaires avec autorisation écrite de propriétaires privés de pâturage dans la zone bordant le massif.

Contraintes

Le site est soumis à une forte fréquentation (promeneurs, chasseurs, sportifs, apiculteurs) avec d'importants enjeux DFCI et environnementaux (Natura 2000, Site classé).

Type de troupeau

Une vingtaine d'ânes ou chevaux conduits en parcs mobiles.

D'autres propositions pourront être étudiées.

L'éleveur devra être particulièrement motivé par la fonction environnementale de son activité et ouvert à un fort partenariat avec les organismes techniques qui pilotent le projet.

Période de pâturage autorisée

Automne/Hiver (1 octobre-31 mars).

Printemps (31 mars-31 mai).

Estimation des surfaces concernées

			Surface Ha
Six Fours les Plages	Coupures combustibles	W 909 920 922	26
	Massif	paturage sans contrainte	60
La Seyne sur Mer	Coupures combustibles	W 901 902 906 909	21
	Massif	paturage sans contrainte	150
	Domaine Fabrégas		15
TOTAL			272

Les emblavures cynégétiques interdites sont estimées à 3 Ha.

Sont à exclure, les zones octroyées aux apiculteurs afin d'éviter les dégâts sur les ruchers.

Certaines zones non pâturables seront à préciser en fonction des contraintes du site classé et des inventaires de Natura 2000, étroitement liées à la présence d'habitats naturels et d'espèces sensibles au pâturage.

Convention de pâturage et MAETER

La première année, un commodat (prêt à usage pastoral gratuit sera conclu entre les communes et l'éleveur. Si les résultats de la première campagne de pâturage satisfont les différents partenaires, des concessions pluriannuelles de pâturage seront proposées à l'éleveur. Un contrat MAETER NATURA 2000 pourra également être mis en place.

Logistique

La ville de Six fours les Plages s'engage à fournir **un logement pour 6 mois** au berger à proximité du Massif (Mr Fabre).

Un abri, une cuve à eau, des clôtures mobiles, du petit matériel, et des panneaux pourront être fournis par les Services Techniques de la ville de Six-Fours.

Accompagnement et évaluation du projet

Le berger devra être autonome, savoir lire les outils de zonage (carte IGN, cadastre ou orthophoto) fournis et devra être joignable par téléphone.

Une évaluation régulière sera réalisée par le service Environnement de la commune de Six fours les Plages avec l'appui des partenaires techniques (ONF, TPM, CERPAM, CCFF, SDIS).

Dossier de candidature

Il doit comprendre un curriculum vitae du candidat mettant en valeur son expérience dans l'élevage pastoral, une proposition de candidature détaillant le système d'élevage et le mode de gestion du site.

Comité de pilotage du projet

Mme Briffaz (élu SFLP), Mr. Fabre (conseiller municipal SFLP), Mr Michel (élu La Seyne), Mr Thavaud (CERPAM), Mr Ratinaud (PSPR La Seyne), Mme Rouquette (environnement SFLP), Mr Mouthon (ONF), Mr Algoet (TPM), Mr Berjot (CCFF), Capitaine Rastègue (SDIS Six-Fours), représentants CIL.

Les candidats doivent envoyer par voie postale leur dossier de candidature à l'attention de Mme Hélène Rouquette chef du Service Environnement, 243 rue du Commerce 83140 Six-Fours les Plages et une copie à Mr Thavaud CERPAM Chambre d'Agriculture du Var 11 rue P Clément 83300 Draguignan avant le Vendredi 29 Octobre 2010.

Les candidats présélectionnés seront convoqués ultérieurement devant le comité de pilotage pour la sélection définitive.

Pour plus de renseignements s'adresser à :

- **Mme Hélène Rouquette tel 04.94.10.80.20**
- **Mr Pascal Thavaud tel 0611652771**

Massif du Cap Sicié



Zonage terrestre Natura 2000 – site fr 9301610 – 1340 Ha

